Les couteaux s'aiguisent au Sénat contre le cumul des mandats

Publication : jeudi 24 janvier 2013 12:51

AFP, 24 janvier 2013

Les couteaux s'aiguisent au Sénat contre le cumul des mandats

PARIS, 24 janv. 2013 (AFP) -

Les sénateurs, socialistes en tête, en particulier leur patron François Rebsamen, aiguisent leurs couteaux pour s'attaquer au futur projet de loi sur le non cumul des mandats, promesse de campagne que le président François Hollande entend tenir.

Jeudi lors de ses voeux à la presse, le sénateur-maire de Dijon s'en est pris à "la démagogie" et au "populisme" des partisans du non-cumul d'un mandat de parlementaire et d'exécutif local. "Il est facile de se faire applaudir sur des tréteaux en pourfendant le cumul au prétexte du renouvellement de la vie politique", a-t-il dit.

"Il est aussi permis quand on est sénateur socialiste de défendre la position de François Hollande", a rétorqué le président PS de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur. "C'est un engagement emblématique, si on canne là-dessus on renonce à moderniser la vie politique", a-t-il dit à l'AFP.

Cet échange acerbe illustre les déchirements au sein du groupe PS. Alain Vidalies (Relations avec le parlement) a précisé jeudi le calendrier: examen le 27 février en Conseil des ministres et adoption définitive par le Parlement "avant le 15 septembre".

François Rebsamen qui assure qu'environ 80 sénateurs PS sur 128 lui sont acquis, affirme que le cumul est consubstantiel à la spécificité du Sénat, représentant des collectivités locales.

François Hollande a pourtant tranché le 16 janvier, annonçant que le texte concernerait "l'ensemble des parlementaires", députés et sénateurs. L'élu bourguignon brandit une menace d'inconstitutionnalité, soutenant que l'Assemblée n'a pas à avoir le dernier mot sur un texte relatif au Sénat.

"Il n'y a pas de risque particulier", a estimé Alain Vidalies, interrogé par l'AFP.

La date d'application n'a en revanche pas été décidée certains élus préférant 2017 pour éviter des législatives partielles, beaucoup de députés ayant annoncé qu'ils choisiraient leur mandat local.

Le chef de l'Etat le 16 janvier dernier s'est borné à parler d'une application "pendant le quinquennat".

Ce qui est certain, c'est que le Sénat repoussera le texte. Outre une majorité du groupe PS, le RDSE en fait un casus belli tandis que l'UMP et les centristes sont également contre.

Le président du RDSE (à majorité radicaux de gauche), Jacques Mézard met en avant également l'insécurité juridique du texte. "Un vote conforme du Sénat est obligatoire pour les textes qui concernent le Sénat" affirme-t-il.

"François Hollande, alors député se battait encore il y a peu pour être élu au conseil général de Corrèze alors est-il au fond complètement convaincu", remarque-t-il.

Le RDSE et les partisans PS du cumul annoncent un futur amendement proposant le maintien du cumul d'un mandat national et d'un mandat exécutif local. Maix l'UMP hostile à un régime spécifique des sénateurs ne les suivra pas.

"Il n'est pas possible d'avoir un traitement différent pour les députés et sénateurs", a déclaré à l'AFP, Jean-Claude Gaudin, patron des sénateurs UMP.

"Nous sommes pour le statu quo actuel et favorables à deux mandats, un national et un local, fut-il exécutif", a-t-il ajouté.

Le sénateur-maire de Marseille pense que les sénateurs PS finiront par soutenir le gouvernement. "A partir du moment ou l'Elysée, ou Matignon feront le forcing indirectement ou directement sur les parlementaires, je vois mal ceux qui doivent tout au président Hollande le lui refuser", ironise-t-il.

Les sénateurs communistes et écologistes souhaitent pour leur part la fin du cumul. EELV présentera toutefois un amendement exemptant les communes de moins de 3.500 habitants, a dit le président du groupe Jean-Vincent Placé à l'AFP.

szb/rh/DS

22/AFP/0100

.

Phoca PDF